

05-05-2020

NOUVEAUX DOCUMENTS PROFESSIONNELS MIS A DISPOSITION

A tout moment, retrouvez les documents techniques, juridiques ou opérationnels en consultant l'onglet « [COVID-19](#) » sur le portail intranet de la police nationale.

MAYOTTE : L'ENGAGEMENT SANS FAILLE DE LA POLICE

Destination Mayotte, archipel français de l'océan indien situé entre l'Afrique et Madagascar. Il est constitué de deux îles principales : Grande-Terre et Petite-Terre. Mamoudzou, la capitale économique située sur l'île de Grande-Terre, connaît de fréquentes violences urbaines. Malgré tout, nos collègues répondent présents et poursuivent leurs missions de service public.

1 braquage – 3 interpellations

Mardi 21 avril, cinq individus sont entrés dans une supérette, armés de machettes. Ils ont menacé et violenté le personnel du magasin avant de dérober deux caisses enregistreuses, des bouteilles d'alcool, des cigarettes et les téléphones portables de deux employés avant de s'enfuir dans la mangrove (forêt qui pousse le long des littoraux). Moins de 48 heures plus tard, deux des auteurs présumés ont été interpellés. Loïc, enquêteur et chef de l'unité d'atteintes aux biens à Mamoudzou, nous livre son témoignage :



« Les faits se sont produits en fin de journée. Les collègues de la BAC sont allés sur place pour faire les premières constatations. Le lendemain matin, avec mon collègue Pierrick, brigadier, nous avons poursuivi les investigations : auditions, exploitation de la vidéo protection, téléphonie... La vidéo a permis d'identifier formellement deux des auteurs. Grâce à une information des collègues de la BAC, on a pu localiser les suspects dans un « banga » (petite maison typique de Mayotte, mais qui désigne aujourd'hui une habitation précaire en tôles ondulées) dans le bidonville de Kaweni. On a attendu le début de l'après-midi pour aller sur place. Un premier individu a été interpellé, en état d'ébriété avancée. Lors de la perquisition, on a découvert une partie du butin (des bouteilles d'alcool vidées), des armes, et aussi des vêtements portés lors du vol. En audition, ce dernier a reconnu sa participation et nous a donné le nom d'un coauteur, que nous avons interpellé le jour suivant. Ils ont tous deux été déférés et écroués.

Les collègues de la BAC ont été d'une aide précieuse. Ils sont allés tous les jours sur les lieux à la recherche des auteurs, allant parler aux familles pour obtenir des informations. Et cinq jours après les faits, un troisième auteur est venu se rendre spontanément au commissariat. Nous attendons maintenant le résultat des prélèvements biologiques effectués lors des constatations par la PTS et envoyés au labo. On devrait en apprendre beaucoup sur les deux derniers individus encore en liberté. Ce sont souvent les mêmes auteurs, des jeunes de 20 ans connus pour de la délinquance de droit commun. L'un d'entre eux a déjà fait de la prison.

On est plutôt contents car cette enquête devrait bientôt toucher à sa fin. En travaillant en équipe, on obtient de meilleurs résultats. On est plus efficaces.»

Violences urbaines nocturnes

Dans la nuit du samedi 2 au dimanche 3 mai, dans le quartier de Tsoundzou de Mamoudzou, une opération de contrôle du respect du confinement était organisée. Trois pelotons de gendarmerie mobile et des effectifs du commissariat de Mamoudzou étaient chargés d'empêcher la tenue de combats improvisés de boxe mahoraise, appelés « *murengue* ». Loin de vouloir respecter le couvre-feu mis en place depuis le début de l'épidémie, plusieurs centaines de spectateurs étaient présents. Ce fut le début d'une nuit éprouvante où nos collègues ont dû faire face à un déluge de projectiles divers, à des barrages et à des incendies de mobilier urbain. Après avoir rétabli l'ordre public en utilisant les moyens de riposte nécessaires, un des auteurs a été interpellé et le service territorial de police judiciaire a été chargé d'identifier les meneurs.

Soutien à nos collègues, policiers et gendarmes, blessés pendant ces violences urbaines.

UN WEBINAIRE POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRENEURS DANS LA REPRISE D'ACTIVITE



Le jeudi 30 avril, nos collègues de la direction départementale de sécurité publique (DDSP) de Loire-Atlantique en partenariat avec la chambre de commerce et de l'industrie de Nantes/Saint-Nazaire ont participé à un « Webinaire » à destination des commerçants et entrepreneurs. Le thème de cette conférence était « Comment relancer son activité en toute sécurité ? ».

L'intervention, d'une durée de 30 minutes, était interactive : les abonnés pouvaient poser leurs questions via la boîte mail dédiée ou directement sur *Twitter*, avec le mot-clef #ParolesEntrepreneurs. Les deux représentants de la police étaient le commissaire divisionnaire Stéphane Lacour, directeur adjoint de la DDSP, et le commissaire Laetitia Berkane, officier du ministère public. Les entrepreneurs ont ainsi pu aborder, avec nos collègues, tous les sujets concernant la reprise de leur activité : les bons réflexes pour ouvrir son commerce ou son entreprise, les règles à mettre en place (distanciation, télétravail), la sécurité des personnes (les employés et le public), la sécurité des biens et des systèmes d'informations (se prémunir de la malveillance informatique). Ce séminaire virtuel était une première pour nos collègues, et ce fut un beau succès. De nouvelles rencontres sont prévues sous ce format. Elles sont une illustration de la police de sécurité du quotidien. La vidéo est accessible en cliquant [ici](#).